

Rhône

Périphérique, Rocade, A 47 et A 89 : les chantiers qui vont perturber le trafic cette semaine

De nombreux chantiers d'entretien sont prévus entre le lundi 23 et le dimanche 29 septembre sur les grands axes routiers du Rhône.

Travaux d'aménagement, rénovation... Plusieurs chantiers sont prévus cette semaine sur les routes du département, voici ce qu'il faut prendre en compte pour prévoir vos déplacements.

● Autoroutes, voies rapides...

Les nuits du lundi 23 septembre à 20 h 30 jusqu'au vendredi 27 septembre à 5 heures, le **périphérique Laurent-Bonnevay (RD 383) sera fermé** dans le sens Sud/Nord entre le nœud de Feyzin (Saint-Fons) et la porte des Essarts (Bron). La circulation reste possible de jour.

Aux mêmes dates et heures, la **Rocade Est (RN346) sera fermée**, à Vaulx-en-Velin, dans le sens Nord/Sud entre le Nœud-des-Îles et celui de Manissieux (Saint-Priest).

L'A47 sera fermée la nuit du lundi 23 septembre, à 20 h 30, jusqu'au vendredi 27 à 5 heures dans le sens Ouest/Est entre Saint-Martin-la-Plaine (42) (diffuseur n° 11) et la sortie Givors Ouest (diffuseur n° 10). Les nuits du 25 et du 26 elle sera également fermée dans l'autre sens.

Des travaux sur l'A89 : du lundi 23 au mercredi 25 septembre 2024 inclus, Vinci Autoroutes effectuera des travaux de réparation des chaussées, entre l'échangeur de Tarare-Est (n°35) et celui de Lentilly (n°38), sur l'A89. Ces travaux auront lieu de nuit, de 20 heures à 6 heures le lendemain.



Sur le périphérique à hauteur de Saint-Fons, lors du chantier pour la nouvelle ligne de Tramway.

Photo d'archives Stéphane Guiochon

Le tunnel Vivier-Merle fermé à la circulation jusqu'à fin novembre

Le tunnel Vivier-Merle sera fermé à la circulation du 25 septembre jusqu'à fin novembre.

En cause ? La création d'une piste cyclable sur l'actuelle voie de gauche dans le tunnel. « Il s'agit de travaux de voirie et réseaux divers classiques (bordures et revêtements), pour en faire un ouvrage mixte vélos/automobile, explique-t-on du côté de la Métropole. Ces travaux seront achevés fin 2024, et le tunnel sera rouvert dans sa configuration définitive. »

Itinéraires de déviation

L'itinéraire de déviation principal (et donc à privilégier), sera le suivant : boulevard de Tchecoslovaques, puis cours Albert-Thomas, puis rue du Général Mouton-Duvernay, puis rue de la Villette, puis

avenue Thiers. Avec cet itinéraire, les véhicules n'empruntent plus le boulevard Vivier-Merle, et sont réorientés du côté est des voies ferrées.

Un itinéraire de déviation « de proximité » est prévu par rue Paul-Bert, puis rue de la Villette, puis avenue Thiers.

Attention, si le tunnel sera fermé à la circulation à partir du 25 septembre, la circulation sera perturbée deux jours plus tôt, prévient la Métropole. « Ce lundi 23 septembre et mardi 24 septembre, nos entreprises seront mobilisées sur les travaux préparatoires à la fermeture du tunnel (démolition d'îlots, mise en place de balisage, modification de la signalisation lumineuse tricolore). Pendant ces deux jours donc, la circulation sera perturbée, mais le tunnel restera bien ouvert à la circulation. »

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE COMMUNAY

Modification simplifiée n° 3 : Plan local d'urbanisme Evolutions du règlement par ajustement, clarification et simplification Décision après avis conforme de la MRae Auvergne-Rhône-Alpes

Le Maire de COMMUNAY informe qu'après l'avis conforme n° 2024-ARA-AC-3525 rendu le 9 septembre 2024 par la Mission Régionale de l'autorité environnementale (MRae) Auvergne-Rhône-Alpes selon lequel l'évolution du plan local d'urbanisme de Communay, objet de la modification simplifiée n° 3, n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine et à ce titre, ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale, le conseil municipal de la Commune de COMMUNAY a décidé, par sa délibération n° 2024/09/066 en date du 17 septembre 2024, de ne pas assortir d'une évaluation environnementale, la procédure de modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme. A Communay, le 18 septembre 2024

Jean-Philippe CHONÉ,
Maire de COMMUNAY.

428184500

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE SIMANDRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SIMANDRES

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté n°U22/2024 du Maire de Simandres, une enquête publique relative à la **modification n°3 du PLU**.

La procédure permettra notamment de faire évoluer le règlement écrit, la liste des emplacements réservés, la liste des changements de destination, la création de coefficients, la création d'OAP, la création d'une zone Ui, la suppression des secteurs Ah et Nh et la mise à jour des annexes.

Durée de l'enquête : Du 09 octobre 2024 au 08 novembre 2024
Siège de l'enquête : Mairie de Simandres (1 place de la Mairie, 69360 SIMANDRES)

Commissaire-enquêteur : M. Robert TODESCHINI

Composition du dossier : projet de modification n°3 du PLU de Simandres, règlement écrit, la liste des changements de destinations, annexes, avis des Personnes Publiques Associées. **Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique**, en mairie de Simandres, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU.

Il est également consultable sur la page internet : www.simandres.fr/enquete-public-plu

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès de commune (1 place de la Mairie, 69360 Simandres - personne en charge du dossier : Karine PEREZ).

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- Auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences ;
 - Sur le registre déposé à la mairie de Simandres, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Par courrier envoyé à la mairie de Simandres, sous pli cacheté à l'attention du commissaire enquêteur ;
 - Par mail à l'adresse : enquete-plu@simandres.fr
- Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences suivantes, en **Mairie de Simandres** :

- Mercredi 09 octobre 2024 de 14h à 18h,
- Mardi 29 octobre 2024 de 15h à 18h,
- Vendredi 08 novembre 2024 de 14h à 17h.

Les prises de rendez-vous seront possibles par téléphone au numéro de la mairie de Simandres : **04 78 02 74 95**

À l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Simandres et sur le site internet de la commune.

La Commune de Simandres, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil municipal, la modification n°3 du PLU.

428228900

Achète **cher** et **juste** !




Achat Fourrures

Manteaux de fourrure : vison, astrakan, renard,... | **Argentier** : couverts et pièces de forme | **Armes anciennes** : fusil, pistolet, épée, sabre | **Montre gousset / bracelet** | **Instruments de musique** : piano, violon, saxo,... | **Livres anciens** : dictionnaire, BD, missel,... | **Machine à coudre et poste radio** | **Meubles et objets anciens** : pendule, tableau, sculpture, miroir, luminaire,... | **Bijoux or, argent, fantaisie**,... | **Pièces de monnaies anciennes / Cuivre et étain**

06 64 78 76 16 - Arthur BERTRAND